

*Questions orales***LES POSTES**DEMANDE D'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF DE
L'EXPOSITION NATIONALE DU CANADA

M. W. Kenneth Robison (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, l'Exposition nationale du Canada est la plus grande exposition du genre au monde. Étant donné qu'on en célébrera le centenaire en 1978, le ministre des Postes songe-t-il à autoriser l'émission d'un timbre pour commémorer cet événement en 1978?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avec plaisir la demande de l'honorable représentant. Comme lui, j'ai maintes fois visité cette exposition, que je trouve excellente. Nous étudions la question avec tout le soin voulu.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIENLE PROJET DE FUSION DES SOCIÉTÉS TRANSAIR ET PACIFIC
WESTERN AIRLINES—LES CONSULTATIONS AVEC LE PREMIER
MINISTRE DU MANITOBA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et touche le projet de fusion des sociétés Transair et Pacific Western Airlines. Cette question a été débattue par le parlement du Manitoba au cours des derniers jours et le premier ministre de cette province a dit à la chambre qu'il avait des difficultés à rejoindre le ministre pour parler de cette affaire. C'est pourquoi je voudrais demander au ministre des Transports si le premier ministre du Manitoba a réussi à la rejoindre hier ou aujourd'hui et si cette fusion aura lieu ou non?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je doute que les propos que le député prête au premier ministre soient exacts, car nous n'avons eu aucun mal à nous mettre en rapport. Nous nous sommes entretenus de cette affaire et je n'ai rien à ajouter sur cette question de propriété car je laisse aux parties concernées le soin de faire toute déclaration à ce sujet.

L'ABANDON POSSIBLE PAR TRANSAIR DE LA LIGNE
WINNIPEG-TORONTO DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE FUSION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, un des problèmes que soulève cette fusion est le fait que la société Transair devra céder sa ligne Toronto-Winnipeg, en échange de certaines liaisons rentables assurées par Air Canada. Le ministre a-t-il joué un rôle dans cette transaction et la société Transair devra-t-elle vraiment céder ces lignes, si cette fusion a lieu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de certaines discussions qu'ont les lignes aériennes au sujet des différentes positions qu'elles comptent adopter si ce changement de propriété a lieu et si la demande adressée à la Commission canadienne des transports est approuvée. Naturellement toutes les discussions qu'elles peuvent avoir à ce sujet ne sont que des discussions et ne changent rien au fait que toutes les demandes doivent être adressées à la Commission canadienne des transports. Cela

[M. Poulin.]

s'applique non seulement aux changements de propriété mais également aux transferts de licences pour les liaisons aériennes.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONSLES PRÉSUMÉES IRRÉGULARITÉS DU CRTC RELATIVEMENT AU
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE RADIO CENTRE-VILLE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Communications.

Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a maintenant pris connaissance du dossier de Radio centre-ville, à Montréal, relativement au litige qui oppose cette station de radio communautaire au CRTC, s'il a pris connaissance des griefs qui ont été formulés, et s'il est au courant du fait que, contrairement à l'avis qui avait été envoyé à ceux qui avaient porté plainte au sujet du renouvellement du permis de Radio centre-ville, on n'a convoqué personne devant le CRTC, et dirait-il comment il se fait qu'on n'aurait pas avisé les plaignants, afin qu'ils puissent venir s'opposer au renouvellement de permis de cette radio communautaire?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, je ne suis pas au courant des griefs de Radio centre-ville. Ces questions, comme le sait l'honorable député, sont traitées par le CRTC sans l'intervention du ministre des Communications. Pour ce qui est de la question posée par l'honorable député au sujet de la procédure qui a été suivie par le CRTC, je dois lui rappeler qu'elle a déjà été contestée. Le CRTC, qui a l'autorité d'établir sa propre procédure, a décidé que dans les questions de renouvellement elle ne solliciterait pas de nouvelles demandes ou de nouveaux témoins en opposition à un renouvellement de permis. Les tribunaux ont finalement donné raison au CRTC dans la procédure qu'il avait adoptée. Mais pour ce qui est des griefs, j'irai aux renseignements, et je tâcherai de donner une réponse à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONALL'OPPORTUNITÉ DE COMMANDES DE RAILS À L'USINE DE LA
SYDNEY STEEL POUR CRÉER DES EMPLOIS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a admis que les Chemins de fer nationaux du Canada avaient acheté par le passé des rails de la société américaine Colorado Iron. Les Chemins de fer nationaux du Canada envisagent-ils de placer d'autres commandes de rails, à la société Sydney Steel cette fois, rails dont ils ne se servent pas pour le moment, de les stocker pour plus tard, comme on a fait dans le cas de l'uranium, du charbon, du beurre et d'autres produits...